

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »

COMMISSION DE QUARTIER – 04 octobre 2011

Présent(e)s ayant signé la feuille de présences : L.Vergnon, W.Es, E. Sanz Perez, E. Van Langendonck, V. Bouzin, M. Arden, B. Tomson, A. Bouchoms, C. Vandeweyer, M.Lombaerts, F.Thirifays, A. Lahmiri, G.Van Beeck. P.Sabot.

Exusé(e)s : A.M. Vanpevenage, M. Akouz, F. El Ikdimi, M. Cassart, C. Moulin, J.L. Aubruege, I. De Meyer, M. El Fikri

18h15, début de la séance en la salle « Forestier » sise rue Démosthène, 40 – 1070 Anderlecht

Introduction

Rappel de la procédure en cours et des objectifs de cette CoQ :

L'enquête publique s'est déroulée du 13/09/2011 au 27/09/2011, les remarques ont été recueillies et seront présentées ce jour. La commission de concertation s'est réunie pour clôturer l'enquête publique (attente de l'avis). Une AG a été organisée le 29/09 pour présenter le projet de programme et les résultats de l'enquête publique aux habitants.

Suite à cette CoQ, le projet de programme sera approuvé par le Collège et Conseil Communal du 20/10/2011 avant d'être transmis à l'administration régionale pour approbation définitive par le Gouvernement.

1 Approbation du PV de la CoQ précédente

Remarques :

Il n'est pas repris dans le PV :

- la demande de la CoQ d'avoir une motivation des choix du Collège sur la sélection des projets.
- la question concernant le choix de ne pas retenir le projet de Crèche Scheutje et la réponse de l'Echevine Mme Vanpévage.
- la proposition de Manu Aerden que les personnes ayant déposé des projets se retirent au moment où la CoQ se prononce sur ces projets.

Le PV est réputé approuvé, prenant compte des remarques émises.

1 Présentation des résultats de l'enquête publique

13 remarques écrites ont été déposées. Le PV de la CoQ 3 a été transmis.
Le demandeur (Commune) et le bureau d'étude ont été entendus.

1.1 Remarques générales :

Intérêt d'améliorer les abords de la ligne 28 et de rénover les logements communaux, intérêt pour une amélioration de la sécurité et de la convivialité dans le petit parc de Scheut.

1.2 Remarques sur le réaménagement des voiries

Toute une série de voiries posant des problèmes de circulation dans le quartier ne sont pas prises en compte dans le projet de programme.

1.3 Remarques sur le réaménagement des logements communaux

Soucis d'un accompagnement des habitants pendant le déménagement et d'assurer un relogement au sein du quartier. Prendre en compte les spécificités de chaque habitant et leurs demandes.

1.4 Remarque sur le projet de maison de quartier

Le projet de maison de quartier présente une réelle perspective d'amélioration du quartier de Scheut. Le programme du Contrat de Quartier, tel qu'exposé aujourd'hui, présente d'importantes carences en termes d'informations concrètes ; de nombreux points, primordiaux à nos yeux, mériteraient d'être approfondis. Une demande très forte de la part des jeunes et des moins jeunes du quartier est, depuis longtemps, formulée en termes d'activités et d'installations sportives.

1.5 Remarques sur la décision de ne pas retenir le projet d'agrandissement de la crèche Scheutje.

La processus participatif est remis en cause puisque le projet de crèche communale a pas été évoqué lors des CoQ ou AG sans préciser s'il s'agissait de la crèche néerlandophone ou de la crèche francophone. Or le projet d'agrandissement de la crèche Scheutje sis chaussée de Ninove, qui bénéficie déjà des agréments de K&G ainsi que le soutien de la VGC, permet d'augmenter rapidement la capacité d'accueil dans le quartier, là où le projet communal ne permet pas de créer un nombre satisfaisant de places et où les agréments de K&G ne sont pas assurés. Le non financement du projet Scheutje entraînerait en outre la fin de l'activité pour la crèche.

1.6 Remarques sur le projet lié aux espaces verts

La remarque est faite que le projet de potager proposé par Eco Innovation a été rangé dans le groupe "Espaces Verts" lors de la préparation du programme, alors que les objectifs explicites de formation professionnalisante et de création d'emplois durables le classerait parmi les projet de cohésion sociale. Des questions sont posées quant au projet d'accompagnement végétal :

- quels sont les résultats attendus en termes de provision alimentaire
- Le projet obéit-il à une logique d'intégration et de complémentarité spatiale
- Quelles sont les synergies prévues avec les potagers développés par Eco-Innovation dans le cadre d'autres contrats de quartier.

1.1 Remarques sur le projet de budget participatif

Le projet initial a été développé par Périféria dans le cadre de sa mission de « Capacitation » menée en collaboration avec la CoCom. Périféria craint que le projet participatif, retenu comme un projet géré par le coordinateur de la maison de quartier, n'apparaisse plus comme un outil innovant accessible aux personnes les moins habituées à participer.

3 personnes ont été entendues et se sont exprimées :

- Sur le projet de crèche communale néerlandophone et du choix de ne pas retenir le projet d'agrandissement de la crèche Scheutje déjà existante chaussée de Ninove,
- Sur la façon dont a été mené le processus participatif, ne fournissant pas suffisamment d'informations et d'éléments sur les choix faits, notamment pour les projets socio-économiques,
- Sur le fait que l'information sur la rénovation du bâti et les primes énergies n'est pas prise en compte dans les montants retenus pour le projet ISO Scheut, et que le CRU ne pourra dès lors pas assurer un surplus de demandes émanant du quartier Scheut,
- Sur le fait que l'aspect économique n'ait pas été suffisamment pris en compte dans le diagnostic et donc ne se retrouve pas dans les projets socio-économique.

1 Divers

1.1 Organisation d'un groupe de travail relatif à la gestion de la maison de quartier

Un groupe de travail est proposé dans le cadre de la mise en oeuvre de la Maison de quartier. Ce projet émane d'une volonté des habitants et d'associations actives sur le périmètre, qui ont identifié, de par leur expérience, le besoin de réaliser un équipement ressource pour les habitants et les associations du quartier permettant de renforcer la rencontre entre les générations, les cultures et les habitants. S'inscrivant dans un principe de concertation avec les acteurs du quartier, un groupe de travail sera organisé afin de faire émerger un premier consensus sur divers points tels que :

- besoins des occupants,
- mode de gestion,
- matériel à disposition,
- présentation des plans du bâtiment et des options d'aménagement envisageables,
- actions réalisées,
- pérennisation du bâtiment.

La participation est ouverte à tous, et en priorité aux associations et habitants désireux de s'investir dans la mise en oeuvre et la gestion de cet équipement.

1.1 La CoQ se prononce sur le projet de programme

Considérant que la COQ, en date du 14/09/2011 n'a pas souhaité se prononcer de façon formelle sur le projet de programme proposé par le Collège des Bourgmestre et Échevins et soumis à l'enquête publique, le chef de projet demande à la CoQ son avis sur les projets point par point :

1/ Projets du pôle petit Scheut

L'avis est positif quant aux projets proposés. Cette intervention ciblée permet de faire évoluer le quartier. Des remarques sont émises :

- Il est important que le coordinateur de la maison de quartier soit engagé au-delà des 4 ans du Contrat de quartier afin d'assurer la pérennisation de la maison de quartier;
- Un travail devra être mené afin d'établir un statut juridique pour la gestion de la maison de quartier à terme;
- La sécurisation du petit parc de Scheut ne doit pas être demandée aux futurs occupants, en revanche cet objectif pourra être atteint indirectement par une occupation du parc et par le développement d'activités;
- La question est posée de savoir si à ce stade, un aménagement précis du parc est déterminée, et notamment si les arbres seront maintenus. Il est précisé que les aménagements seront précisés lors de l'élaboration du projet, en concertation avec les habitants.

2/ Projets du pôle grand Scheut

L'avis est positif. L'aménagement de cet espace permet d'envisager un lieu de détente et de promenade pour les habitants.

Des remarques sont émises :

- Les aménagements devront permettre d'assurer la convivialité des espaces et un accès facile pour les personnes à mobilité réduite;
- La création d'un crèche de 36 place semble limitée par rapport au défi démographique actuel.

3/ Opération d'aménagement des espaces verts

- Une remarque est émise quant à la façon dont ces espaces seront pérennisés. Il faut pouvoir assurer un suivi technique du projet au delà des 4 ans.
- La question est posée de savoir si ces espaces seront fermés.

4/ Axe structurant + amélioration des conditions de mobilité douce dans le quartier

Il est précisé que l'axe proposé est « artificiel » et ne répond à aucune logique du quartier, notamment concernant l'intervention sur les rues Debatty et du Bivouac qui n'est pas justifiée. A l'inverse, d'autres rues ou espaces publics nécessitant des interventions ne sont pas pris en compte.

Concernant l'intervention de la Régie des Quartiers sur la rénovation des trottoirs, une liste des espaces prioritaires est dressée et sera soumise à la CoQ.

5/ Logements rue de l'Agrafe

Des remarques sont faites :

- La création de logements entrainera l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier et doit voir en parallèle un accompagnement de ces nouveaux habitants afin d'éviter des problèmes dans le quartier.
- Pour ce projet, la CoQ suggère qu'une collaboration soit trouvée avec le Fonds du logement ou des partenaires publics.
- Il est précisé que cette opération devra prendre en compte les contraintes du commissariat à proximité immédiate, et notamment, la nécessité de ne pas avoir de vis à vis avec les logements créés.

6/ Projets socio-économiques

Les remarques générales suivantes sont faites :

- Nécessité d'une intervention globale et transversale;
- Importance que les projets permettent une ouverture du quartier;
- Nécessité de connaître rapidement le calendrier des opérations afin d'établir une cohérence entre les projets d'infrastructure et les projets socio-économiques.

Fin de la réunion 20h00